

La commission fédérale des ingénieurs géomètres se présente

Autor(en): **Caviezel. Georges**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2019)**

Heft 29

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-871449>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La Commission fédérale des ingénieurs géomètres se présente

Les tâches et les responsabilités variées incombant à la Commission des géomètres vont être présentées dans ce numéro de la revue spécialisée et dans les suivants. Le premier article dévoile l'organisation de la Commission et les tâches dont elle s'acquitte. Actualité oblige, son prochain renouvellement sera aussi abordé.

Une commission décisionnelle aux pouvoirs étendus

«L'exécution des tâches requiert des connaissances spécifiques particulières non disponibles au sein de l'administration fédérale et doit être confiée à une unité de l'administration fédérale décentralisée non soumise à des directives.» C'est avec concision que le Conseil fédéral justifie la mise en place d'une Commission fédérale des ingénieurs géomètres (Commission des géomètres) dans la décision qui l'institue (*«Verfügung über die Einsetzung der Eidgenössischen Kommission für Ingenieur-Geometerinnen und Ingenieur-Geometer»*, non disponible en français).

Ses connaissances spécifiques et son indépendance, garantie par son statut d'unité de l'administration fédérale décentralisée non soumise à des directives, permettent à la Commission des géomètres de mener à bien les tâches qui lui incombent, à savoir:

- le déroulement de l'examen d'Etat pour les ingénieurs géomètres et la délivrance ou non du brevet,
- la tenue du registre des géomètres,
- l'exercice de la surveillance disciplinaire des personnes inscrites au registre,
- l'exécution de la procédure de reconnaissance d'un diplôme professionnel étranger en vue de la délivrance du brevet d'ingénieure ou d'ingénieur géomètre.

La Commission des géomètres fait partie des commissions décisionnelles (art. 8a OLOGA¹).

La Commission en bref

Les membres de la Commission sont nommés pour quatre ans par le Conseil fédéral. Le mandat des 11 membres dont elle se compose actuellement s'achève le 31 décembre 2019.

Composition de la Commission des géomètres entre 2016 et 2019

Président

- Caviezel Georges, ing. dipl. EPF, Mosini et Caviezel SA, Morges

Vice-président

- Bernasconi Franco, dipl. Ing. ETH, Andreotti & Partners SA, Locarno

Membres

- Bétrisey Karin, Dipl. Ing. ETH, Strittmatter Partner AG Raumplanung & Entwicklung, Saint-Gall
- Bleisch Susanne, Prof. Dr., Fachhochschule Nordwestschweiz Murtens
- Frei Fabian, Dipl. Ing. HTL, Jermann Ingenieure + Geometer AG, Arlesheim
- Guillaume Sébastien, Dipl. Ing. ETH, Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, Yverdon-les-Bains
- Peter Yannick, Dr. Sc. techn., MAP Géomatique SA, Auvier
- Prélaz-Droux Roland, Dr., Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, Yverdon-les-Bains
- Reimann Patrick, Dipl. Ing. ETH, géomètre cantonal de Bâle-Campagne, Amt für Geoinformation, Liestal
- van Buel Anne, Ing. dipl. EPF, Service de l'agriculture et de la viticulture du Canton de Vaud, Lausanne
- Wieser Andreas, Prof., Eidgenössische Technische Hochschule, Zurich

Eligibilité – de multiples critères entrent en ligne de compte

Dans l'acte d'institution de la Commission, le Conseil fédéral précise qu'il doit être veillé à une représentation équitable des cantons, des communes, de la profession et des hautes écoles en son sein. Deux conditions doivent être respectées dans l'optique d'une nomination (sauf pour les représentants des hautes écoles): l'inscription au registre des géomètres et l'activité en qualité d'experte ou d'expert pour l'examen d'Etat.

Outre ces conditions d'éligibilité particulières à la Commission des géomètres, la nomination des membres des commissions extraparlamentaires doit toujours respecter les règles suivantes:

- toute commission extraparlamentaire doit se composer d'au moins 30 % d'hommes et d'au moins 30 % de femmes (art. 8c OLOGA),
- toute commission extraparlamentaire doit se composer si possible de germanophones, de francophones et d'italophones (art. 8c^{bis} OLOGA).

¹ Ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA) (RS 172.010.1)

La préparation du renouvellement pour les années 2020 à 2023 bat son plein

Le renouvellement intégral de toutes les commissions extraparlimentaires est placé sous la responsabilité de la Chancellerie fédérale. La raison d'être, les tâches et la composition des commissions extraparlimentaires sont réexaminées tous les quatre ans à l'occasion de leur renouvellement intégral (art. 57d LOGA²). L'utilité concrète de la Commission a notamment été mise en avant dans ce contexte. On a tout particulièrement insisté sur son indépendance, car elle lui permet de s'acquitter de l'ensemble des tâches qui lui incombent en garantissant un traitement équitable à tous les acteurs concernés, aussi bien au niveau de l'examen d'Etat et de la délivrance ou non du brevet que de la surveillance disciplinaire des personnes inscrites au registre qui revêt une importance cruciale.

En matière de composition de la Commission, les mesures concrètes prises pour équilibrer la représentation des deux sexes³ et des trois communautés linguistiques ont été mises en avant. Il a également fallu répondre à des questions liées à la représentation des régions, des différentes tranches d'âge et des divers groupes d'intérêts.

La vérification poussée des commissions extraparlimentaires a eu lieu au printemps 2018. Le Conseil fédéral a pris connaissance de ses résultats le 14 décembre 2018. La Commission des géomètres n'a donné lieu à aucune contestation.

La Commission des géomètres a adopté ses propositions de nomination lors de sa réunion du printemps 2019 et les a transmises à l'Office fédéral de topographie swisstopo qui est l'unité administrative compétente pour elle. swisstopo doit de son côté faire parvenir ces demandes, éventuellement assorties de justifications concernant la représentation des femmes et des communautés linguistiques, au Secrétariat général du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports d'ici au mois de mai 2019.

² Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), RS 172.010

³ Art. 8c, OLOGA «Toute commission extraparlimentaire doit se composer d'au moins 30 % d'hommes et d'au moins 30 % de femmes. L'objectif à terme est d'atteindre la parité.»

Un large éventail de tâches et d'activités

On comprend mieux, à la lumière des tâches et des activités de la Commission⁴, pourquoi elle «... dispose d'un pouvoir de décision», ce qui souligne le niveau de responsabilité qu'elle assume.

Domaine: formation théorique

- établissement et mise à jour du catalogue des exigences techniques dans les matières théoriques respectives (en collaboration avec les hautes écoles) ainsi que d'une échelle d'évaluation y relative
- décision concernant la reconnaissance de la formation théorique et notification d'une décision motivée
- déroulement des examens théoriques et décision sur la réussite ou non des examens
- exécution de la procédure de reconnaissance d'un diplôme professionnel étranger en vue de la délivrance du brevet d'ingénieure ou d'ingénieur géomètre.

Domaine: examen d'Etat

- détermination de la matière des examens
- décision relative à l'admission à l'examen d'Etat et notification de la décision
- déroulement de l'examen d'Etat
- décision relative à la prise en compte ou non des résultats des épreuves déjà passées en cas d'empêchement
- décision sur la réussite de l'examen d'Etat et notification de la décision
- délivrance du brevet
- motivation de l'échec
- retrait du brevet en cas de déloyauté lors de l'examen.

Domaine: registre

- décision sur l'inscription au registre (avec notification de la décision)
- motivation du refus
- radiation du registre (avec décision).

Domaine: obligations professionnelles et surveillance de la profession

- exécution d'inspections
- ouverture d'une procédure disciplinaire en cas de soupçon de violation des obligations professionnelles
- décret de mesures disciplinaires

⁴ Ordonnance sur les géomètres (OGéom), RS 211.432.261

Règlement interne de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres du 30 mai 2016, consultable sous www.cadastre.ch/commission

Souhaitez-vous faire profiter la Commission de vos compétences d'experte ou d'expert?

Si vous êtes en droit d'utiliser le titre d'«ingénieur géomètre breveté» et son abréviation «ing. géom. brev.» dans le cadre de votre activité professionnelle, vous pouvez nous faire parvenir votre dossier, avec lettre de motivation, CV et informations concernant votre expérience dans le thème souhaité à l'adresse de courrier électronique geometerkommission@swisstopo.ch.

- fixation des émoluments relatifs à la procédure disciplinaire.

Organisation de la Commission

Organe de milice comportant 11 membres, la Commission des géomètres n'est pas en mesure de s'acquitter seule des multiples tâches qui lui incombent. Différentes instances sont requises pour cela.

La *présidentelle président* joue un rôle décisif: elle ou il coordonne les activités avec les différentes instances, gère les contacts avec les associations professionnelles ainsi qu'avec les hautes écoles et tranche les demandes soumises par les sous-commissions. Toute décision – qu'elle concerne la réussite à l'examen d'Etat ou la radiation du registre des géomètres – est revêtue de sa signature.

Le *secrétariat* – assuré par le service spécialisé qu'est la Direction fédérale des mensurations cadastrales – est une véritable plaque tournante. C'est vers lui que se tournent les personnes intéressées par l'examen d'Etat. Il gère toute la partie administrative de la Commission, de même que les contacts et la collaboration avec les autorités. Il assure le suivi des dossiers, organise l'examen d'Etat pour les ingénieurs géomètres et tient le registre des géomètres.

Des sous-commissions spécifiques aux tâches bien précises

La Commission des géomètres a délégué certaines de ses tâches à des *sous-commissions*⁵ pour assurer l'efficacité de leur prise en charge. Ces sous-commissions se composent de membres de la Commission. La ou le responsable du service spécialisé qu'est la Direction fédérale des mensurations cadastrales peut par ailleurs siéger dans ces sous-commissions. Au besoin, il peut être fait appel à des professionnels externes en qualité de conseils.

Les tâches et les compétences des trois sous-commissions sont clairement délimitées⁶:

- La *sous-commission «Formation théorique»* évalue notamment la formation théorique des candidates et des candidats et décide si des formations complémentaires sont nécessaires.



© Peter Wehrli, Liestal

- La *sous-commission «Registre des géomètres»* examine notamment les demandes d'inscription au registre des géomètres.
- La *sous-commission «Obligations professionnelles, droit régissant la profession»* est chargée des inspections et des procédures disciplinaires.

30 spécialistes reconnus mobilisés pour assurer le bon déroulement de l'examen d'Etat

L'examen d'Etat pour l'obtention du brevet d'ingénieur ou d'ingénieur géomètre comporte quatre thèmes: mensuration officielle, géomatique, gestion du territoire et gestion d'entreprise⁷. Dans chacun d'entre eux, la préparation et le déroulement des différentes épreuves particulièrement exigeantes sont confiés à un collège d'experts avec une *cheffe* ou un *chef de thème* à sa tête. La gestion et la responsabilité des épreuves de l'examen d'Etat lui incombent en plus de la direction du collège d'experts. C'est toutefois en collaboration avec ces derniers que la matière des examens est fixée et annuellement contrôlée, que les thèmes essentiels de l'examen d'Etat sont définis tous les ans et que les tâches à résoudre lors des épreuves sont conçus⁸.

Pour assumer ces lourdes charges, les expertes et les experts ont non seulement besoin de disposer de solides connaissances techniques, mais également de grandes compétences sur le plan social. Ils doivent par ailleurs maîtriser deux langues nationales, d'une part pour pouvoir prendre une part active à la rédaction des questions de l'examen et d'autre part pour pouvoir assurer leur rôle d'examinatrice ou d'examinateur lors des épreuves.

Cet engagement – en qualité de membre de la commission ou d'expert/e – est indemnisé à hauteur de 400 francs par jour⁹.

Si la Commission peut assumer la responsabilité de tâches aussi variées, c'est à l'engagement et à l'esprit d'équipe de ses membres, expertes et experts qu'elle le doit.

Merci – Danke – Grazie

Georges Caviezel, ing. géom. brev.

Président de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres
geometerkommission@swisstopo.ch

⁵ Art. 1, règlement interne

⁶ Art. 7, règlement interne

⁷ Art. 9, OGéom

⁸ Art. 4 et 5, règlement interne

⁹ Annexe 2, OLOGA